

Version non-approuvée

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 16 avril 2019

À une séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi seizième jour du mois d'avril deux-mille-dix-neuf (2019)**, à 08 h 00 , le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Julie Rondeau et messieurs les conseillers, Martin Gélinas et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, directrice générale et Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière sont également présents.

Madame la conseillère Isabelle Morin ainsi que messieurs les conseillers Martin Gélinas et Michel Béland sont absents.

La présente séance est tenue pour les fins suivantes :

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Nomination d'une directrice générale par intérim
- 3.- Nomination d'une coordonnatrice des mesures d'urgence par intérim
- 4.- Période de questions du public
- 5.- Levée de la séance

134-04-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

ADOPTÉE

135-04-19 NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la période de vacances de la directrice générale du 17 au 28 avril 2019 inclusivement;

CONSIDÉRANT l'importance de nommer une directrice générale par intérim durant cette période;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité de nommer Madame Marie-Josée Halpin, directrice du Service aménagement du territoire et développement économique, au poste de directrice générale par intérim pour la période du 17 au 28 avril 2019 inclusivement.

Que celle-ci soit également nommée à titre de greffière adjointe par intérim durant cette période.

Que la clause prévue au code des conditions de travail des employés cadres s'applique.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

136-04-19 NOMINATION D'UNE COORDONNATRICE DES MESURES D'URGENCE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la période de vacances de la directrice générale du 17 au 28 avril 2019 inclusivement;

CONSIDÉRANT l'importance de nommer une coordonnatrice des mesures d'urgence par intérim durant cette période;

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité de nommer Madame Laurence-Thalie Oberson, directrice du Service sports, culture et

vie communautaire, au poste de coordonnatrice des mesures d'urgence par intérim pour la période du 17 au 28 avril 2019 inclusivement.

Que la clause prévue au code des conditions de travail des employés cadres s'applique.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de question prévue au règlement a alors lieu.

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

137-04-19

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 08h09.

ADOPTÉE

MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE

MME DANIELLE CHEVRETTE
GREFFIÈRE ADJOINTE

Je, soussignée, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 avril 2019.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Danielle Chevette, directrice des services financiers et administratifs par intérim